

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 décembre 2016

PLFR POUR 2016 - (N° 4320)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 96

présenté par  
M. Tardy

-----

**ARTICLE 21**

I. – À la première phrase de l’alinéa 50, substituer au mot :

« et »

le mot :

« ou ».

II. – Compléter cet article par l’alinéa suivant :

« La perte de recettes pour l’État est compensée à due concurrence par la création d’une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement se justifie par son texte même.